

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

Assemblée générale annuelle 24 mars 2012

Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu GIRAM est un groupe entièrement bénévole qui a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tout dossier local, régional ou national se donnant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire. Ses actions ont également un but éducatif pour la population en général et les divers intervenants du milieu.

Sommaire

Volet patrimoine.....	3
Volet environnement	4
Volet aménagement du territoire	6
AUTRES	8
Dossiers à suivre en 2012	8
Plan d'action	9
Communications.....	9
Remerciements.....	10

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2011 s'est avérée riche en dossiers litigieux qui nous ont tenus très occupés. Entres autres, les projets résidentiels au cœur de milieux naturels tel que celui de Roc Pointe, ou ceux prévus dans le secteur des Crans ou encore les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux dans le Vieux-Lévis.

Dans la mesure de la disponibilité des membres de son conseil d'administration, le GIRAM a su tout de même faire part de ses positions que ce soit par des représentations au Conseil de Ville de Lévis, à ses différents conseils d'arrondissement ou lors de consultations publiques. De plus, le GIRAM a déposé de nombreuses lettres et mémoires et a rencontré divers intervenants selon le cas. Enfin, ses actions et préoccupations ont permis à notre organisation de créer des liens précieux avec des nouveaux regroupements tels ceux formés de citoyens engagés pour la conservation des milieux naturels dans le secteur de Saint-Nicolas ou le comité de quartier du Vieux-Lévis

Depuis l'assemblée générale de février 2011, le GIRAM s'est réuni à six reprises. Grâce à son travail incessant, le groupe est toujours présent même après 29 ans d'existence, ce qui est tout à fait remarquable pour une association avec peu de moyens. En étant indépendant de tout parti politique ou de toute entreprise d'intérêt pécuniaire, ce qui s'avère de plus en plus rare de nos jours, notre crédibilité s'en trouve accrue de sorte que notre organisation trouve sa place dans la collectivité.

Ce présent rapport résume nos différentes activités et interventions en 2011 autour des trois axes d'intervention du GIRAM soit : le patrimoine, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Plusieurs dossiers seront à surveiller en 2012, tel le processus envisagé pour préserver le caractère historique du Vieux-Lévis ou l'adoption prochaine à la Ville de Lévis d'une politique de gestion des milieux humide. De plus, nous souhaitons poursuivre notre mission éducative en organisant une ou deux conférences publiques. Enfin, le GIRAM continuera de prendre position sur tout sujet relevant de sa mission et défendre son point de vue sur la place publique.

Estelle Portelance
Présidente du GIRAM

Volet patrimoine

Demandes de démolition dans le Vieux-Lévis. Suite aux avis de démolition de plusieurs bâtiments de la Côte du Passage, le GIRAM a transmis par écrit à la Ville de Lévis son désaccord. Sur invitation du Comité de démolition, il a aussi participé aux différentes séances de ce comité. Suite au nombre record d'oppositions, entre autres, la demande de démolition pour le bâtiment 32-40A a été refusée. Pour ce qui est du 35-37, malgré la demande de démolition acceptée, le GIRAM a appuyé la demande de révision du Comité de quartier du Vieux-Lévis (CQVL). Le dossier suit son cours. Dans ce cadre, un texte d'envergure a été diffusé par le vice-président au patrimoine, Michel Lessard; le texte avait pour titre « Pour la guérison des maladies chroniques du Vieux-Lévis ».

Comité élargi pour le Vieux-Lévis. À la demande du CQVL et à l'instar de la Société d'histoire de Lévis, du Conseil des Monuments et sites du Québec et de la Corporation du développement du Vieux-Lévis, le GIRAM appuie une demande de moratoire à toute démolition dans le secteur du Vieux-Lévis. Étant donné les décisions prises à la pièce par le Comité de démolition et les énergies devant être déployées par les citoyens et organismes à chaque affichage de démolition, il est évident qu'un plan d'ensemble doit être élaboré par l'administration municipale et les élus. Sans une action concertée, le Vieux-Lévis est appelé à ne devenir que l'ombre de lui-même.

Conférence. Une conférence publique a été donnée le 25 octobre sous le thème de la conservation du patrimoine. À ce titre, Monsieur Clermont Bourget, pédagogue, urbaniste et aménagiste de l'Université Laval nous a présenté « *Le patrimoine bâti du Vieux-Lévis : Analyse de quelques outils réglementaires pour assurer sa gestion et sa mise en valeur* ». Il a été question entre autres d'arrondissement historique, de site du patrimoine, de site historique ainsi que de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) et de plan particulier d'urbanisme (PPU).

Arrondissement historique. Par le biais de son vice-président au patrimoine, Michel Lessard, le GIRAM a émis un communiqué remarquable sur les avantages indubitables d'un arrondissement historique à Lévis. Il s'agit d'un dossier sensible pour l'image et le développement économique et culturel de Lévis, sensible aussi pour l'affirmation identitaire vigoureuse judicieusement protégée de l'âme des Lévisiens dans son héritage historique. La Ville de Lévis, notamment sa Direction du patrimoine, a pris connaissance de ce communiqué avec intérêt.

Boulevard Henri-IV et toponymie. À l’initiative du vice-président, Pierre-Paul Sénéchal, le GIRAM a fait parvenir en février dernier une lettre à la Commission de toponymie du Québec dans laquelle il salue sa récente décision de reporter à nouveau la décision qu’elle est appelée à rendre sur la proposition de rebaptiser l’autoroute Henri-IV autoroute de la Bravoure. Dans un argumentaire appuyé de faits historiques, le GIRAM démontre l’importance du roi Henri IV dans la fondation de la Ville de Québec. La lettre a aussi été transmise aux médias.

Volet environnement

Politique de foresterie urbaine. Le GIRAM a déposé son mémoire et, par sa présidente, l’a commenté en séance de consultation publique. Ses recommandations portaient entre autres sur l’importance d’un couvert forestier à la hauteur de 25 % d’ici dix ans pour les quartiers résidentiels de Lévis, la plantation d’arbres obligatoire non seulement pour les nouvelles constructions mais aussi pour les anciennes lors de changement de propriétaires, une réglementation adéquate et son application sans équivoque basée sur des objectifs de protection et de multiplication du couvert forestier.

De plus, le GIRAM a recommandé de relever les boisés existants devant faire l’objet d’une préservation pour les générations futures et statuer à l’avance qu’aucun projet de développement de quelque nature que ce soit n’y sera autorisé. Enfin, nous suggérons lors des travaux pour l’évaluation municipale d’appliquer un « bonus » si présence d’arbres ou un « malus » en son absence. En outre, il serait opportun que la Ville dispose d’un budget dédié à la politique de foresterie urbaine avec indexation annuelle incluant l’éducation et la sensibilisation des citoyens aux bénéfices des arbres. Pour alimenter son budget, la Ville pourrait créer un fonds de l’arbre où le promoteur de projet résidentiel, commercial ou institutionnel verse 0,10 \$ à la Ville pour chaque pied carré développé. Cette dernière recommandation a été reçue avec intérêt comme le mentionnait le conseiller Bouchard président de la Commission consultative de l’environnement, de l’eau et de la qualité de la vie dans un article du Journal de Lévis.

<http://icilevis.com/parutions/v11-n08-23-11-11/0.html>

Sentiers Les Grandes Prairies et Secteur des Crans. Comme nous le mentionnions lors de l’AGA de février 2011, le boisé de Saint-Romuald renfermant les Sentiers de ski de

fond Les Grandes Prairies est toujours menacé par du développement et a encore fait l'objet cette année de nombreuses représentations par le GIRAM. Nous avons intégré l'importance de conserver cet attrait dans quatre mémoires soit ceux pour le Projet de Politique de foresterie urbaine, le Projet de Plan d'urbanisme de la Ville de Lévis, le Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ et le Projet de Plan particulier d'urbanisme du secteur des Crans. En fin d'année, nous apprenions que la Ville de Lévis a choisi de protéger du développement une partie du Secteur des Crans où se trouvent les Sentiers des Grandes Prairies. Ainsi, plus de la moitié de ce territoire sera conservée tel quel. Par ailleurs, nous avons sollicité divers organisations et obtenu leur appui dans notre demande au MAMROT pour tenter de protéger le secteur (Amis du boisé de l'Auberivière, Club de ski de fond des Grandes Prairies, Comité des arbres Ste-Foy-Sillery).

http://www.icilevis.com/fr/index-lecture.aspx?sortcode=1.33.45&id_article=5759

<http://icilevis.com/parutions/v11-n10-07-12-11/0.html>

Commission d'accès à l'information du Québec (CAI). Dans le même ordre d'idée, le GIRAM, par l'entremise de sa présidente, a été convoqué en novembre 2011 devant la CAI suite à sa demande de révision faite en octobre 2010 pour obtenir un document portant sur l'inventaire du milieu naturel préparé par une firme de consultants pour la Ville de Lévis, document dont la Ville avait refusé l'accès au GIRAM. Bien que nous ayons eu accès la veille de la convocation à plusieurs parties du document, l'analyse des milieux humides était absente. L'accès a aussi été refusé par la juge en vertu des articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Projet *Nos amis les arbres*. Le GIRAM a appuyé l'initiative des professeurs de l'École du grand Fleuve de Saint-Romuald. Le projet visait à sensibiliser les jeunes à la beauté et à l'utilité des arbres (une lettre de Suzanne Lemire).

Jour de la terre en nos villes. Pierre Blouin a signé un texte accompagné de photos significatives qui a été diffusé à tous les membres et sur notre site Internet.

Volet aménagement du territoire

Projet de Plan d'urbanisme et projet de Règlement sur le zonage et le lotissement. Le GIRAM a participé aux consultations publiques et déposé un mémoire. Il a pris en compte les orientations évoquées dans le document de consultation et, par sa présidente, les a commentées dans le contexte des différentes décisions prises par la Ville en matière d'aménagement urbain. Par exemple, le projet de plan prône le développement durable et la densification mais la Ville continue d'accepter des projets de construction datant du siècle dernier. De même, alors que le document met l'accent sur l'importance du Vieux-Lévis, le GIRAM mentionne les nombreuses demandes de démolition dans ce secteur. Toutefois, dans sa version finale, nos recommandations quant au couvert forestier urbain n'ont pas été prises en compte (en partie) bien qu'une bonification des exigences en matière de plantation d'arbres a été apportée.

A cet effet, un article signé du GIRAM, « *Lévis sur le sentier du reboisement* » a paru sur le site Internet du Soleil (5 février 2012) ainsi que dans le Journal Le Peuple du 8 février.

Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ. Le GIRAM a participé aux consultations publiques et déposé un mémoire. Il a mis l'accent sur la densification souhaitée par la CMQ mais le fait que les constructions actuelles et appréhendées, sont peu propices et attirants pour les familles en raison d'un manque d'espace vital et naturel ainsi que des conditions financières nécessaires pour acquérir ou habiter les secteurs des centre-ville. Le GIRAM a aussi souligné la destruction de boisés pour densifier, notamment les secteurs du projet Roc Pointe et des Crans.

Projet de développement Roc Pointe. Le GIRAM s'est joint au mouvement d'opposition des citoyens de Saint-Nicolas contre le projet Roc Pointe, projet visant la construction de 1200 habitations sur 100 hectares, boisés en majeure partie. À cet effet, une bannière a été déployée par, entre autres, l'administratrice du c.a. Suzanne Lemire. De plus, une pétition en ligne et une autre papier ont permis de recueillir quelque 180 signatures dotées de commentaires énergiques dans plusieurs cas. La liste a été déposée au Conseil de Ville accompagnée d'un texte argumentaire. Les demandes portaient sur la conservation d'une plus grande superficie de boisé qui pourrait éventuellement devenir un lieu de promenade, l'aménagement d'un accès public au fleuve, l'élargissement de la zone de préservation des milieux humides autour du ruisseau Michel, l'interdiction des

coupes à blanc. Par ailleurs, communiqués et opinions de différents membres du GIRAM ont été largement diffusés dans les journaux. Comme on le sait, les résultats du référendum en faveur des citoyens ont mis fin au projet.

- Le dossier du développement Roc Pointe: l'heure juste ! Communiqué 30 avril 2011
- Les coffres s'empliront, mais à quel prix ? Une opinion d'André Légaré - Le Soleil 18 avril 2011
- Les temps changent mais pas la pensée - opinion sur Roc Pointe par Claude Pasche - Le Soleil 27 mars 2011
- Le projet résidentiel Roc Pointe de Saint-Nicolas: un exemple d'étalement urbain. - Communiqué - Journal de Lévis 16 mars 2011 - Le Soleil Cyberpresse 3 mars 2011
- Projet Roc Pointe de Saint-Nicolas : de l'espoir pour la prucheraie. - Le Soleil 4 septembre 2011. Des citoyens de Saint-Nicolas ainsi que des membres du GIRAM tentent de sauver la prucheraie de la coupe à blanc.

Développement Vertbourg. Le GIRAM a appuyé le groupe de citoyens de St-Nicolas mobilisés contre un projet immobilier dans un milieu naturel classé d'intérêt par le MDDEP, secteur d'une superficie de 40 hectares. Un communiqué de presse et une entrevue donnée par l'administrateur du c.a., M. Pierre Blouin, ont fait l'objet d'un reportage à Radio-Canada et d'articles dans Le Soleil et les journaux locaux. Pour le moment, le projet serait suspendu.

Rabaska et Gaz de schiste. Le GIRAM est intervenu en début d'année au Conseil de Ville pour demander de réviser le règlement de zonage et revoir le permis d'exploitation. La Ville a confirmé le statu quo. Par ailleurs, un texte exhaustif dans Le Devoir par notre vice-président revient sur la manière dont a été accepté le projet Rabaska et fait le parallèle avec le développement éventuel des gaz de schiste au Québec. Par ailleurs, un membre du GIRAM, Louis-Marie Asselin a fait parvenir une lettre à la ministre Normandeau en mars en lui demandant de décréter un moratoire sur cette industrie, le temps de faire le point. On se rappelle qu'il y aura plutôt une évaluation environnementale stratégique (EES).

Le dossier Rabaska refait surface. Par l'entremise, entre autres, de ses deux vice-présidents, Pierre-Paul Sénéchal et Michel Lessard, le GIRAM est intervenu récemment dans le cadre du processus d'approbation du Plan d'urbanisme de la Ville de Lévis par le MAMROT. Ainsi, le GIRAM demande que le Ministre se garde un pouvoir de réserve en excluant de son approbation générale, la zone industrielle projetée et ce, jusqu'au 24 octobre 2012, date à laquelle le décret gouvernemental autorisant le projet Rabaska aura cinq ans. À ce moment, le GIRAM considère que le projet aura eu largement le temps de se concrétiser. Cette intervention vise à ce que l'ensemble des citoyens de ce territoire puissent retrouver la liberté de jouir pleinement de ce territoire et de leur propriété.

AUTRES

Comité de liaison Ultramar. La présidente Estelle Portelance représente le GIRAM au sein du comité. Diverses questions ont été abordées en 2011 telles celles concernant le bruit, les odeurs et l'aménagement des abords des installations de la raffinerie et du terminal maritime. De plus, la question d'enfouissement des tuyaux est revenue de façon plus particulière. À ce titre, le GIRAM appuie les revendications du Regroupement pour la mise en valeur de la rue St-Laurent.

Dossiers à suivre en 2012

Nous prévoyons suivre au cours de l'année et dans la mesure de nos possibilités certains dossiers entre autres les processus envisagés pour la conservation du caractère patrimoniale du Vieux-Lévis (PIIA, PPU, Arrondissement historique ?) et l'éventuelle politique de gestion des milieux humides. Le GIRAM prévoit produire des mémoires en réponse aux consultations publiques. Par ailleurs, le récent dépôt du projet de loi 47, soit la loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme pourra sans doute nous interpeler. Cette loi donnerait aux Villes un nouvel outil, les «zones franches», qui leur permettrait de contourner le processus référendaire pour faire adopter un changement de zonage.

Plan d'action

Le GIRAM reste à l'affût pour dénoncer des projets ou des situations qui vont à l'encontre de ses convictions du point de vue environnemental, patrimonial ou urbanistique. Toutefois, il peut aussi s'impliquer dans des actions constructives et profitables pour la communauté et faire preuve d'exemplarité face à ses élus et concitoyens.

Conférence publique. Étant donné le succès de la conférence publique d'octobre dernier, le GIRAM songe à poursuivre l'activité en 2012 toujours sous des thèmes en lien avec notre organisation.

Concours de photos. Dans un cadre d'éducation et de sensibilisation à la nature, au patrimoine et au paysage, le GIRAM aimerait organiser un concours de photos chez les jeunes.

Acquisition d'espaces verts. Le GIRAM songe à être reconnu comme organisation pouvant remettre des reçus de charité. Cette reconnaissance pourrait lui permettre entre autres de s'engager dans un processus bi ou tripartite pour l'acquisition de boisés et par conséquent pour leur préservation.

Communications

Info-GIRAM. Le GIRAM a fait parvenir par courriel un résumé de ses activités en février, juillet et septembre 2011. Ces communications ont suscité le renouvellement des cotisations de plusieurs membres, y compris certaines associations environnementales auxquelles le GIRAM est aussi membre.

Site Internet. Le GIRAM est à la recherche d'une personne pour faire la mise à jour du site Internet et rafraîchir la mise en page.

Remerciements

Un grand merci aux membres du conseil d'administration qui ont donné de leur temps, des idées, leur approbation, commentaires et corrections aux différents textes, qui rendent nos réunions agréables et conviviales et qui sont indispensables à la bonne marche de l'association. Nous remercions également tous les membres du GIRAM qui nous communiquent diverses informations et commentaires pouvant diriger nos actions. Enfin, un grand merci à toutes les personnes qui, par leur cotisation annuelle ou les politiciens qui, par leurs subsides, nous permettent de poser nos différentes actions dans un but de mieux-être collectif.

Les membres du conseil d'administration du GIRAM en 2011

Estelle Portelance	présidente (membre sortante)
Michel Lessard	vice-président au patrimoine (membre sortant)
Pierre-Paul Sénéchal	vice-président
Germain Gauvin	trésorier (membre sortant)
France Rémillard	secrétaire (membre sortante)
Jacques Tailleux	administrateur
Suzanne Lemire	administratrice
Pierre Blouin	administrateur
Claude Pasche	administrateur